

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 4 NOVEMBRE 2024**

Délibération n°

2024077

Date de convocation : 25/10/2024

Date d'affichage : 07/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	17
Pouvoirs	:	6
Nombre de votants	:	23

Vote : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 064-216401000-20241104-2024077-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 4 novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 octobre 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECart, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Arnaud PAVLOVSKY), M. Marc PERRIER (pouvoir à Mme Guénaël LE CAM), Mmes Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Maud BARRAL (pouvoir à Mme Valérie RECart), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme Valérie ETCHART).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**O.J n°6 : Autorisation budgétaire d'investissement
par anticipation au budget primitif 2025**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025 sans pénaliser les fournisseurs,

Le Conseil Municipal,

APRES en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget primitif 2024 pour un total de :

- **Chapitre 20** : 3 000€
 - 2031 : 3 000€
- **Chapitre 204** : 15 625€
 - 2041582 : 15 625€

• **Chapitre 21 :** **129 778.50€**

- 2111 : 62 500€
- 2112 : 625€
- 2121 : 750€
- 21351 : 16 750€
- 2151 : 22 500€
- 2152 : 750€
- 21534 : 2 500€
- 21538 : 3 750€
- 21568 : 250€
- 2158 : 14 000€
- 21838 : 2 500€
- 21841 : 1 250€
- 21848 : 1 250€
- 2185 : 250€
- 2188 : 153.50€

• **Chapitre 23 :** **247 254.34€**

- 2313 : 98.49€
- 2315 : 247 155.85€

PRECISE que ces dépenses figureront au Budget Primitif 2025.

Fait à Bassussarry, le 4 novembre 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

